



Assemblée

Distr. générale
3 août 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 1^{er}-5 août 2022

Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

Questions diverses

Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'application d'une approche programmatique du développement des capacités

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Rappelant sa décision du 26 juillet 2018, par laquelle elle a adopté, à sa vingt-quatrième session¹, le plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023,

Rappelant également sa décision du 24 juillet 2019, par laquelle elle a adopté, à sa vingt-cinquième session², le plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour la période 2019-2023, ainsi que les indicateurs de résultats définis pour chaque grande orientation du plan stratégique,

Rappelant en outre sa décision du 17 décembre 2020, dans laquelle elle a prié, à sa vingt-sixième session³, le Secrétaire général de définir et d'appliquer une stratégie spécifique pour le développement des capacités en tenant compte des éléments indiqués au paragraphe 36 de son rapport⁴, et de lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-septième session,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁵, dans lequel celui-ci fournit les informations requises concernant l'élaboration du projet de stratégie de développement des capacités,

Considérant les priorités en matière de développement des capacités recensées par les membres de l'Autorité,

Déterminée à continuer de renforcer les capacités des États en développement, en particulier des États géographiquement défavorisés, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en

* ISBA/27/A/L.1

¹ ISBA/24/A/10.

² ISBA/25/A/15 et ISBA/25/A/15/Corr.1.

³ ISBA/26/A/18.

⁴ ISBA/26/A/7.

⁵ ISBA/27/A/5.



développement, ainsi qu'à veiller à l'intégration systématique de leur participation aux activités menées dans la Zone,

Soulignant l'importance d'une stratégie spécifique pour le développement des capacités qui réponde aux besoins recensés par les membres de l'Autorité,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Se félicite* de ce que les membres de l'Autorité ont désigné des points focaux nationaux chargés d'assurer la liaison avec le Secrétariat en ce qui concerne les questions relatives au développement des capacités, en tenant compte du mandat de ces points focaux qui figure dans l'annexe de la décision de l'Assemblée du 17 décembre 2020 ;
3. *Adopte* la stratégie de développement des capacités de l'Autorité internationale des fonds marins figurant à l'annexe I du rapport du Secrétaire général, qui fournit le cadre nécessaire à la mise en œuvre d'une approche programmatique du développement des capacités ;
4. *Prie* le Secrétaire général de mettre en œuvre la stratégie et d'avancer dans la définition de grands indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis ;
5. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'étudier les possibilités de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer l'application de la stratégie ;
6. *Encourage* les membres de l'Autorité à participer pleinement à l'exécution de la stratégie, notamment en mettant au point des programmes, des projets et des activités relevant des quatre grands volets du mandat de l'Autorité ;
7. *Invite* les contractants, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les fondations à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie dans leurs domaines de compétence, compte tenu des priorités définies par les États en développement membres de l'Autorité.

*194^e séance
3 août 2022*
